



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD
DU 21 mars 2019
A BREGNIER-CORDON (SALLE DES FETES) à 18H30

Nombre de Membres :

En exercice : 80
Présents : 68
Votants : 76

Date de convocation : 13 mars 2019

Secrétaire de séance : M. Serge BAL

PRÉSENTS :

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; Mme BELLEMAIN Michelle ; M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHIER Gérard ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BLANC Jean-Paul ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BOUVIER Georges ; M. BROUSSART Pierre ; M. BUET Marc ; Mme CAMINET Régine ; Mme CASANOVAS Chantal ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; Mme COMET Claude ; M. CUEILLE Gérald ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. FELCI Claude ; M. FOGNINI Jean-Marc ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUILLET David ; Mme GUILLON Pascale ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JACOB Yves ; M. JANET Guy ; M. JUILLET Claude ; Mme LACHIZE Sandrine ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LE CERF Céline ; Mme LONGE Anne Laure ; M. MARIÉ Patrick ; ~~Mme MARTINAT Francine~~ (suppléant M. GUILLERMIN) ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MEURIAU Annie ; ~~M. PERTICOZ Bernard~~ (suppléant M. TAMBELLINI) ; M. PETIT Thierry ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel-Charles ; M. ROCHE Jean ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; Mme SCHREIBER Sylvie ; M. SERPOL Robert ; Mme SILLAUME Dominique ; M. TRAINI Rino ; Mme TREILLÉ Odile ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ; Mme VUILLOUD Véronique.

EXCUSÉS :

M. BERARDI Christophe ;
M. BERTHET Pierre donne pouvoir à M. ROUX ;
Mme DESCHAMPS Marie-Hélène donne pouvoir à M. LAHUERTA ;
M. GIRAUD GUIGUES Bernard ;
M. GUERIN Cyrille ;
M. JACQUIER Laurent donne pouvoir à M. BAL ;
Mme LAPIETRA Danielle donne pouvoir à M. CHARVET ;
Mme MASNADA Liliane donne pouvoir à M. GERIN ;
M. PERRET Bernard donne pouvoir à M. ANCIAN ;
M. RODRIGUEZ Philippe donne pouvoir à Mme CAMINET ;
Mme THEVENOT Nadine ;
M. TURELLO René donne pouvoir à M. GAMBERINI.

Le Président ouvre la séance à 18h30, accueille l'assistance et remercie la commune de Brégnier-Cordon de recevoir une nouvelle fois le Conseil communautaire.

Après appel des conseillers et constat du quorum, Monsieur Serge BAL est désigné secrétaire de séance.

0.- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 février 2019.

M. BLANC, Maire de Virignin, rappelle que son départ avant la fin de la séance du précédent conseil communautaire était dû à un début d'incendie dans sa commune. Il souhaitait que cela soit précisé.

Le Conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 28 février 2019.

ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORTEUR R. VUILLEROD

01.- Information sur les décisions du Président entre le 28 février 2019 et le 20 mars 2019.

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties par délibération n°D-2016-75 du 26 mai 2016, M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions suivantes :

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
	7/2/2019	Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de l'immeuble « Le Jugean » pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Culoz – lot n°3 charpente couverture Objet de l'avenant : travaux supplémentaires	DURAND BOIS CONCEPT 01350 Ceyzérieu	Plus-value de 33 427,25 € (+42%) Nouveau montant du marché : 111 496,12 €
2017-1-43	12/3/2019	Marché subséquent n°43 à l'accord-cadre n°2017-1 – Travaux de voirie à Valromey-sur-Séran	Groupement EIFFAGE (mandataire) /DUMAS/FONTAINE/FAVIER 01200 Bellegarde sur Valserine	160 510,12 €

- de la passation du bail suivant :

Objet	Partenaire	Montant en euros HT
DEC-2019-02 : Maison médicale de santé de Virieu le Grand - conclusion d'un bail professionnel pour des locaux de 48.62 m ² pour une durée de 6 ans	Lucian RODINA	345 € / mois

- de la création d'une régie de recette :

Objet	Montant en euros HT (le cas échéant)
DEC-2019-03 : Création d'une régie de recettes et avances – aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1 ^{er} mars	Fonds de caisse : 30 € Avance montant maximum : 500 €

Mme SILLAUME s'interroge sur le montant du loyer de 345€ pour 48.62m² dans la maison médicale de Virieu le Grand, montant qui risque de figer les loyers similaires notamment pour la future maison de santé de Culoz. Mme CHARMONT-MUNET explique que la maison médicale de Virieu le Grand a été transférée à la CCBS lors de la fusion en 2014. Le montant du loyer appliqué est d'une part conforme aux décisions de la communauté de communes Bugey-Arène-Furans et d'autre part cohérent avec celui des autres locaux de la maison médicale. Mme la vice-Présidente précise qu'elle trouve également ce montant trop bas.

M. BOLON demande des explications sur l'attribution du marché dans le cadre des travaux de voirie effectués dans la commune de Valromey sur Séran. M. ABRY, vice-Président en charge de la Voirie explique que pour tous travaux supérieurs à 35 000€ H.T, les 4 entreprises présélectionnées par accord cadre sont consultées. L'offre de prix la plus intéressante est retenue.

RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – RAPPORTEUR Mme CHARMONT-MUNET

02 - Rapport de situation égalité hommes/femmes - 03 - Débat d'orientation budgétaire 2018.

Le Président donne la parole à Mme CHARMONT-MUNET Vice-Présidente en charge de la ressource humaine et des finances. Mme la vice-Présidente expose que dans le cadre réglementaire, il y a lieu, en préambule du DOB, de prendre acte du rapport de situation d'égalité homme/femme et annonce que les éléments statistiques feront l'objet d'une présentation. Mme la vice-Présidente rappelle ensuite que le débat d'orientation budgétaire est un rendez-vous obligatoire, à vivre comme un point d'étape qui permet de se projeter dans l'avenir pour l'année budgétaire mais aussi pour appréhender le suivi des projets, la cohérence et l'incidence financière à long terme des décisions. Il s'agit d'une responsabilité collective. Mme CHARMONT-MUNET souligne que les élus ont conscience des problématiques largement aggravées par la révolution territoriale en cours que vivent les communes et l'intercommunalité.

Mme la vice-Présidente remercie l'ensemble des services mobilisés pour l'important travail effectué en transversalité et présente la 1^{ère} partie du diaporama (cf. document annexé P 1 à 59)

Arrivée de M. HEDON à 19h15

M. le Président reprend la parole pour une analyse de la Capacité d'Auto Financement (cf. document annexé p 153 à 164).

Chaque vice-Président intervient pour présenter les orientations attendues pour 2019 (cf. document annexé p 60 à 142).

Avant d'ouvrir le débat, Mme la vice-Présidente aux finances fait un point sur le pacte financier en précisant que plusieurs communes ont validé cette démarche de solidarité et que d'autres demandent des compléments d'information avant de délibérer. Elle rappelle ensuite, au regard de l'enjeu et des défis à relever par le bloc communal, qu'une première réponse peut être donnée avec le pacte fiscal et financier permettant à chaque commune et à l'EPCI de trouver un intérêt financier au vu de l'appauvrissement global. Outil de prospective et de gestion, le pacte est sans portée juridique et sa mise en œuvre et son contenu ne sont pas imposés par la loi mais sont à l'initiative du bloc communal. Mme CHARMONT-MUNET précise qu'au cours de l'année 2019, la mutualisation va devoir être travaillée comme deuxième outil et activée par une GTEC () pour, avec moins de moyens, apporter plus à l'ensemble des communes et de la communauté de communes. (cf. document annexé p 142 à 152).

M. VUILLEROD souhaite revenir sur la question du vote à l'unanimité. Il explique que M. Patrice RAYMOND a considéré que pour un objectif de solidarité, de confiance, de gagnant/gagnant au sein du bloc communal, la question d'unanimité était un postulat. Aujourd'hui il est proposé de signer un pacte avec les collectivités volontaires.

M. FOGNINI, après avoir relevé que le bilan présenté était fourni et dénotait un travail important, fait 2 remarques ; la 1^{ère} au niveau des dépenses, qualifiant de parent pauvre le volet mobilité transport, malgré une approche globale, la 2^{ème} au niveau des recettes, M. FOGNINI relève que le pacte fiscal et financier ne semble pas être la solution présentée comme miracle. Le levier important serait d'aller chercher des ressources propres liées à la fiscalité des entreprises. Il s'agit d'aller chercher de la richesse en implantant des entreprises qui viennent de l'extérieur. M. VUILLEROD dit assumer les maladroites en termes de communication sur le pacte fiscal et financier mais n'accepte pas les écrits adressés à l'ensemble des conseillers communautaires, écrits qui ternissent la fonction d' élu.

M. BLANC explique que la commune de Virignin a voté à l'unanimité contre le pacte fiscal et financier en l'état, pacte qui n'a aucun fondement juridique et qui semble être imposé par la CCBS par une tentative de passage en force. Il lui paraît nécessaire de se donner le temps de la réflexion d'autant plus qu'il n'y a pas de vision à long terme. Pour M. le Maire, il s'agit de mettre à profit 2019 & 2020 pour mettre en place une réelle concertation entre la CCBS et les communes. M. VUILLEROD relève que l'engagement est pour une année et interroge la salle pour savoir comment à l'avenir seront financés la GEMAPI, le fibrage des zones d'activités ...

M. TRAINI s'interroge sur le ratio 7 page 58 du DOB. Mme Charmont-Munet explique que les chiffres sont bons mais que les EPCI de cette strate exercent souvent les compétences comme la petite enfance, le scolaire, l'eau et l'assainissement qui requièrent un grand nombre de personnels. M. TRAINI considère alors que ce chiffre ne doit pas être exploité. Il poursuit en demandant des explications sur les chiffres annoncés pour les subventions aux budgets annexes. Il est répondu que des affectations au chapitre 67 ont été faites par erreur avant 2018. Les subventions aux budgets annexes se trouvent désormais au chapitre 65. M. TRAINI pointe l'évolution des rentrées fiscales pour la CCBS considérant que les communes y participent, notamment la ville de Belley, et ce à leur détriment. L'adjoint aux finances de la ville de Belley explique ainsi que sa commune aura de plus en plus de mal à assurer ses charges de centralité. Il conclut en souhaitant un passage à l'acte en matière de partage et de solidarité sans quoi le territoire ne pourra que faire le constat navrant d'une perte de dynamique.

Mme COMET note la clarté de la présentation effectuée et se dit satisfaite de voir apparaître l'agriculture. Mme Comet relève que la question de la mobilité sur l'ensemble du territoire reste à traiter, que l'hébergement touristique est un enjeu fondamental alors que le travail sur l'identité de la CCBS ne l'est pas. Mme COMET souhaite connaître les propositions de l'exécutif pour financer les projets annoncés Au sujet de la mutualisation, Mme COMET revient sur l'exemple de la commune nouvelle de Baugé en Anjou qui arrive à organiser les services y compris dans les communes périphériques et déclare que sa commune est prête à accueillir une agence de mobilité. Mme le maire conclut que les 2 délégués de Parves et Nattages soutiendront le vote du pacte fiscal et financier en conseil municipal.

M. ABRY relève que malgré la baisse du budget voirie, des travaux importants seront réalisés. Concernant la mobilité, M. le vice-Président expose que dans le cadre du PCAET, une réflexion est engagée qui devrait aboutir à des choix sans doute meilleurs que ceux faits il y a deux ans.

M. VUILLEROD relève que les enjeux sont l'attractivité du territoire pour y vivre et y travailler. Il ne s'agit pas de s'arrêter à un an de la fin de mandat et laisser la problématique aux équipes à venir. Il s'agit de monter un budget et savoir comment il est financé, il s'agit de trouver un million d'euros dans les 3 ans. A l'échelle du bloc communal, une réduction minimale des dépenses de fonctionnement y suffirait.

M LAHUERTA trouve le document remis et présenté très complet et intéressant mais déplore que le pacte de confiance fiscal et financier n'ait pas été pensé à l'arrivée du Valromey. Il relève ensuite que la stratégie de développement économique précédemment pensée porte ses fruits et souhaite pour Actipôle la poursuite des acquisitions foncières et l'arrivée de la fibre optique. Par ailleurs, il pense nécessaire que les entreprises soient accompagnées dans l'innovation. Il est nécessaire également d'attirer les entreprises extérieures et de ne pas oublier les friches privées. M. LAHUERTA poursuit dans le domaine touristique en demandant :

- ce qui est prévu pour l'accueil éventuel du Tour de France au sommet du Colombier,
- une précision sur le niveau des recettes prévues pour le projet ambitieux de Glandieu,
- des explications sur le porteur de projet qui souhaite s'installer au port de Virignin.

M. LAHUERTA ne comprend pas l'envol des dépenses pour la communication, relève que la culture qui n'est pas une compétence communautaire vient impacter le budget. Enfin, M. LAHUERTA demande qu'une réflexion soit menée avec la ville de Belley en termes de mutualisation et s'interroge sur le siège communautaire.

Mme CHARMONT-MUNET rappelle que le DOB est l'occasion d'un débat et en aucun cas le vote du budget primitif. Les chiffres annoncés sont des orientations qui vont sans doute évoluer car il faudra trouver des équilibres. Mme la vice-Présidente souligne que le document présenté est à destination des élus et

aucunement à celle des habitants. Mme la vice-Présidente rappelle ensuite les reproches faits à la CCBS de manque de communication et précise que désormais le service est structuré avec un personnel dédié permettant de rendre lisibles les actions de la collectivité. En termes de déploiement de la fibre optique, Mme CHARMONT-MUNET déclare que le budget du SIEA est stabilisé et permet d'avancer. Belley, Virignin et Brens seront fibrés en 2019 ainsi que la ZA de Chazey-Bons et le Haut-Valromey et l'ensemble du département en 2021.

M. VUILLEROD précise que l'arrivée Tour de France n'est pas budgétisée et que lorsque cela sera d'actualité, 2 EPCI seront concernés. M. SAUREL complète en précisant qu'une étape du Tour de l'Ain arrivera au sommet du Grand Colombier en juin prochain et permettra de juger la capacité des collectivités dans l'accueil de ce type d'évènement. Par ailleurs il précise qu'un travail de réflexion est engagé avec la CC Usse et Rhône sur l'aménagement du sommet du Colombier en toilettes, tables de pique-nique...

M. ANDRE-MASSE relève que dans le cadre de l'action sociale, une convention a été fléchée avec le CD01 pour le CLIC et pense qu'il n'est pas utile d'aller sur cette compétence qui est par ailleurs très bien assurée par le Département. Concernant le pacte fiscal et financier, M. le Maire de Culoz considère que le bloc communal ne peut pas se priver de rentrées financières supplémentaires et demandera à son conseil d'approuver ce pacte. M. ANDRE-MASSE note à travers les échanges de mails la défiance vis-à-vis de l'exécutif et craint que la question du pacte fragilise et fracture le territoire.

M. VUILLEROD demande comment le cap sera franchi, que le Président soit apprécié ou non !

M. RAMON se demande comment donner à son conseil municipal les explications attendues pour une bonne compréhension des enjeux. M. VUILLEROD explique que des représentants de la CCBS peuvent aller devant le conseil municipal comme cela a été fait dans d'autres communes.

M. CUEILLE expose que pour lui c'est le fonctionnement général de la CCBS qui génère de la défiance et cite l'utilisation inappropriée de l'expression CCBS à la place de l'Exécutif pour communiquer sur des propositions qui relèvent du bureau et non pas du conseil communautaire notamment pour la prise de compétence eau et assainissement. M. le représentant de Colomieu demande ce que sa commune a réellement à gagner avec le pacte. Comment cela va se passer si, par la mutualisation, la CCBS devient l'employeur de l'ensemble des personnels. M. CUEILLE conclut que les mots ont un sens et les actions un ordre, le pacte ne servira à rien sans projet de territoire. M. VUILLEROD répond que, certes les mots ont un sens mais les chiffres sont « têtus » et mettre en place un projet de territoire demande du temps, de la méthode. M. Le Président réitère sa question à l'assemblée : comment élaborer-on le budget 2019 ?

Pour **M. BONNARD** le pacte financier et fiscal est de l'ingénierie fiscale. Il y a une opportunité de gain, il faut y recourir. En entreprise, cela se pratique chaque année, cela s'appelle de l'optimisation fiscale.

M. **CASTIN** pense qu'il aurait été bien de demander aux commissions de retravailler les propositions, de proposer un phasage dans les projets présentés afin de faciliter l'élaboration du budget. M. CASTIN pense que l'avenir de la CCBS passe par un affinage des compétences grâce à un travail de fond permettant de pointer les compétences qui apportent une réelle valeur ajoutée au territoire. M. VUILLEROD répond qu'effectivement les commissions peuvent à nouveau se réunir pour faire des propositions.

M. BOLON note que les bases fiscales augmentées en 2019 vont, comme le bénéfice du pacte fiscal, apporter des moyens supplémentaires pour 2019. Mais pour l'avenir, il s'agit d'appréhender les compétences à réellement exercer sans une augmentation de la fiscalité que ne pourraient pas supporter les administrés.

M. LAHUERTA demande si l'exécutif a des scénarios budgétaires et une méthode à proposer. M. l'adjoint de Belley rappelle les pistes avec la mutualisation, s'interroge sur le projet de Glandieu et sur celui de centre aquatique avec un calibrage moins ambitieux.

M. VUILLEROD défend l'investissement sur le territoire gage d'économie, d'emplois et démontre que renoncer à un projet financé à 80% apporterait un gain une année mais le problème resterait posé l'année suivante. Pour M. VUILLEROD, une réforme est la solution. Il s'agit d'acter une direction avec des objectifs pour 2020, 2021...

M. PHILIPPE note que la difficulté est de faire des économies sur le fonctionnement. Il s'agit de trouver des solutions pour aller vers la mutualisation.

M. DESCHAMPS souhaite savoir ce qui est entendu par réforme. M. VUILLEROD répond que les EPCI intégrés ont joué à fond les services communs. Au niveau de la CCBS, le Président pense, à l'instar du service commun de l'ADS vanté par tous, que tous les services sont mutualisables. L'outil GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) est une solution qui devra également être utilisé.

M. VINCENT pense que les réformes à mettre en place ne vont pas apporter une solution pour voter le budget le 11 avril, il s'agit de retravailler en commissions au vu des orientations proposées par le bureau.

Mme CHARMONT-MUNET conclut que l'année 2019 doit être une année de transition pour travailler sur la mutualisation, les services communs afin de ne pas se retrouver dans un an avec les mêmes interrogations. Les questions étant épuisées, Mme la Vice-Présidente aux finances demande à l'assemblée de valider le rapport d'égalité homme/femme et d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le conseil communautaire acte à l'unanimité.

04.- Réajustement du fonds de concours attribué à la commune de Vongnes par l'ex communauté de communes Belley Bas-Bugey.

Afin de solder l'opération de fonds de concours de la commune de Vongnes validée par délibération du conseil communautaire de Belley Bas-Bugey en date du 28 novembre 2013 dans le cadre de travaux d'assainissement collectif, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le réajustement du fonds de concours attribué à la commune de Vongnes et autorise l'émission d'un titre de recettes pour solder l'opération.

Départ de Mme GUILLON à 22h00

05.- Versement d'un fonds de concours à la commune de Belley dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption au profit du projet de centre aquatique communautaire.

Le conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 abstention, décide le versement d'un fonds de concours à la commune de Belley d'un montant de 18 297,00 € afin de couvrir les frais de consignations obligatoires pour la poursuite de la procédure de préemption au profit du projet de centre aquatique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RAPPORTEUR P. ROUX

06.- Salon des métiers SMILE 2019 - demande de subvention de l'association BUGEY Développement.

Suite à l'exposé de M. ROUX, vice-président en charge du développement économique rappelant que le salon SMILE a pour objectif de sensibiliser les jeunes du territoire à un avenir professionnel de proximité en leur faisant découvrir, via le salon, les métiers exercés dans les entreprises industrielles de Bugey Sud, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, d'apporter un soutien financier de 15 000 € à l'association Bugey Développement pour l'organisation de l'édition 2019 du salon SMILE BUGEY.

ECONOMIE TOURISTIQUE ET CULTURE – RAPPORTEUR A. SAUREL

07.- Avis sur le projet de réalisation de l'écluse de Brégnier-Cordon.

En réponse à la sollicitation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et de logement (DREAL) pour recueillir l'avis de la communauté de communes Bugey Sud sur le projet de création d'une écluse sur la commune de Brégnier-Cordon, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet d'écluse, porté par la Compagnie Nationale du Rhône et s'inscrivant dans le cadre de la remise en navigabilité du Haut-Rhône à des fins touristiques mais ne souhaite que le projet intègre les actions complémentaires suivantes :

- Implantation d'un débarcadère au projet d'écluse
- Intégration d'une liaison de la ViaRhôna vers la cascade de Glandieu en sécurisant la traversée de la départementale
- Intégration des opérations de désenvasement des infrastructures touristiques en amont de l'écluse dans les Missions d'Intérêt Général de la CNR

Il est par ailleurs demandé aux communes riveraines concernées à s'associer aux souhaits ci-dessus exprimés afin que les objectifs annoncés par la CNR puissent être atteints

08.- Aménagement de la cascade de Glandieu – Phase 1 : sécurisation et plateforme pour l'accueil de visiteurs. Délibération modificative.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement qui annule et remplace le précédent.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux	72 000,00 €	Contrat de ruralité (DETR ou DSIL) - 45 %	32 400,00 €
		Conseil départemental de l'Ain - Plan nature - 30 %	21 600,00 €

TOTAL € HT	72 000,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	54 000,00 €
		FCTVA	14 173,06 €
TVA	14 400,00 €	CCBS Autofinancement	18 226,94 €
TOTAL € TTC	86 400,00 €	TOTAL € TTC	86 400,00 €

09.- Aménagement de sentiers pédestres – secteur Valromey / Haut-Valromey. Délibération modificative.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement qui annule et remplace le précédent.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Passerelle sur l'Yon	16 265 €	Contrat Ruralité (DSIL / DETR)	35 000 €
Passerelle Arvière	2 826 €	CD01 - Plan nature	21 186 €
Signalétique Haut-Valromey / Retord et GRP	51 528 €		
TOTAL € HT	70 619 €	TOTAL SUBVENTIONS	56 186 €
TVA	14 124 €	FTVA	13 901 €
		CCBS autofinancement	14 656 €
TOTAL TTC	84 743 €		84 743 €

10.- Demande de subvention pour l'aménagement d'une salle hors sac à la Maison du Marais de Lavours.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des groupes à la Maison du Marais de Lavours, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de procéder à des aménagements du préau existant pour le transformer en salle hors sac. L'assemblée délibérante autorise le dépôt de demandes de subvention au vu de plan de financement validé.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux	30 000 €	Contrat de ruralité (DSIL ou DETR)	10 000 €
		LEADER	8 000 €
TOTAL € HT	30 000 €	TOTAL SUBVENTIONS	18 000 €
TVA	6 000 €	FCTVA	5 905 €
		CCBS autofinancement	12 095 €
TOTAL	36 000 €	TOTAL	36 000 €

11.-Acquisition de terrain ViaRhôna secteur d'Evieu.

M. SAUREL expose que suite à un affaissement de la voie verte à proximité du Pont d'Evieu sur la commune de Groslée-St-Benoît, il est nécessaire de procéder à une déviation de la ViaRhôna. Pour ce faire, l'assemblée délibérante donne son accord pour l'acquisition d'une bande de terrain permettant la réalisation de cette modification de tracé et les travaux de réfection de voirie. Le montant total de l'acquisition est de 692 € TTC pour une surface totale de 196 m².

12.- Appel à projet port de Virignin : attribution.

M. SAUREL, vice-président en charge de l'économie touristique, de la culture et du patrimoine rappelle que par délibération n°D-2018-4 en date du 30 janvier 2018, l'assemblée communautaire a approuvé le lancement d'un appel à projet en vue de l'implantation d'activités économiques et touristiques sur le site portuaire de Virignin. Suite à la déclaration sans suite de cette procédure, le conseil communautaire a décidé, par délibération n°D-2018-113 en date du 17 juillet 2018, de relancer un deuxième appel à projet. La procédure de l'appel a été la suivante :

- L'avis a été publié le 22 août 2018 sur les supports suivants : L'Echo Touristique, Eco de l'Ain, Le Progrès, les sites internet suivants : www.tourisme-espaces.com, www.marchesonline.com, www.e-marchespublics.com, www.ccbugeysud.com et www.ccbugeysud.e-marchespublics.com,
- La date et l'heure limites de remise des candidatures étant fixées au 12/11/2018 à 12h00,
- 24 dossiers électroniques ont été téléchargés.

Deux candidatures ont été reçues dans les délais :

- Projet SaOsa : implantation d'un chapiteau permanent pour l'organisation de diner-spectacle cabaret,

- Projet MARINA & Cottages – Les lodges de la ViaRhôna porté par la SARL Itinérances : implantation d'hébergements types tentes lodges et cottages commerce de produits locaux en dépôt-vente et paniers repas, étape vélo-rando avec location de vélos et proposition de circuits de randonnées.

Comme prévu dans le cahier des charges, les candidats ont été auditionnés par le comité de sélection et une analyse des candidatures a été effectuée. Sur la base de l'avis du comité de sélection, un accord de principe a été transmis par courrier à la SARL Itinérances, sous réserve de l'accord de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de la signature d'une AOTDC avec la CNR.

Le projet MARINA & Cottages dénommé « Les lodges de la ViaRhôna » concerne l'implantation d'hébergements cyclo-touristiques (28 lits maximum) sur le port de Virignin :

- Implantation de 5 tentes lodges pour accueillir une clientèle cyclo-touristique principalement,
- Implantation de 3 cottages haut de gamme équipés de bain nordique privatif,
- Création de services pour le client des hébergements : paniers-repas, boucles pédestres et cyclos au départ du Port de Virignin, location de vélos en partenariat avec un prestataire local...

M. FOGNINI trouve que le projet Marina & Cottages venant d'un porteur privé répond à l'attente de la collectivité.

M. BLANC se dit heureux de voir aboutir un projet qui, pour le maire de Virignin, est vraiment d'intérêt communautaire. Puis il répond à M. FOGNINI que dans un premier temps le projet porte sur 3 cottages puis sur 3 supplémentaires dans un second temps.

Suite à la remarque de M. RIERA d'absence d'une présentation visuelle et paysagère du projet, M. SAUREL propose de l'envoyer aux délégués.

Après avoir entendu en réponse au questionnement de M. BLANC que le loyer pourrait s'établir à 185€ mensuel, le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du déroulement de la procédure et approuve l'avis rendu par le comité de sélection à savoir l'accueil du projet MARINA & Cottages sur le site portuaire de Virignin.

VOIRIE – RAPPORTEUR M. ABRY

13.- Approbation du règlement de voirie communautaire.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le règlement de voirie communautaire proposé par les membres de la commission « Voirie » étant précisé que ce règlement a pour objet de définir les conditions à respecter pour la réalisation de travaux sur l'emprise de la voirie communautaire ainsi que les droits et devoirs des riverains des routes permettant ainsi de garantir l'intégrité du domaine public routier ainsi que la sécurité des usagers et des riverains.

ENVIRONNEMENT – RAPPORTEUR X. VINCENT

14.- Modification des statuts du SITOM NI.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la nouvelle rédaction de l'article 1 des statuts du SITOM Nord Isère permettant à compter du 1er janvier 2019 l'adhésion de la communauté d'agglomération Haut Bugey pour le territoire concernant les ex communes de la CC du Plateau d'Hauteville.

QUESTIONS DIVERSES.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance
Serge BAL




Le Président
René VUILLEROD

